

## ARRETE

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de AXCESS Promotion du 17/01/2019.

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de construction de logements au 5 rue de l'Eglise à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : 5 rue de l'Eglise à La Wantzenau.

Nature des travaux : Construction d'un immeuble de 12 logements.

Date des travaux: 28 janvier au 31 août 2019.

<u>Directives</u>: Le chantier aura une emprise sur le trottoir, les places de stationnement et sur la voirie devant le 5 rue de l'Eglise.

Réduction de la voie de circulation sur une largeur de 1m80, la chaussée sera rétrécie et décalée devant le chantier.

Suppression des places de stationnement devant le chantier au 5 rue de l'Eglise et en face devant le 8 et 10 rue de l'Eglise.

Le trottoir sera barré avec déviation des piétons sur le trottoir d'en face.

- Article 2 : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.
- Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.
- <u>Article 4</u>: Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Mikael GUIVARCH, AXCESS Promotion à Souffelweyersheim,
- Aux archives à la Mairie.

Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 15h à 18h. Fait à La Wantzenau, le 28 janvier 2019

Le Maire

Pour le Maire, Patrick DEPY l'adjoint délégué

Christophe GEORG

